



# BIENVENUE DANS LE MONDE DE LA PAUVRETÉ DURABLE !

LE RSA (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE) EST CENSÉ CONTRIBUER DE FAÇON DÉCISIVE À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ...  
BONJOUR L'ESCROQUERIE !

Derrière son côté "charitable", c'est en fait une application de l'escroquerie intellectuelle du "travailler plus, pour gagner plus" qui stigmatise "l'oisiveté" des RMistes face aux «pauvres méritants» et va ainsi amener à une mise en concurrence accrue des travailleurs entre eux.

## Le RSA (Revenu de Solidarité Active) :

- remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API).
- complète les revenus du travail des travailleurs pauvres
- oblige à s'inscrire à Pôle Emploi

L'État, aujourd'hui, nous fait miroiter que nous pouvons gagner plus en travaillant moins !!! Mais le fondement de cette politique ne serait-il pas d'organiser la précarisation du travail en essayant de nous faire passer la pilule sans heurt ? Demain, qui l'empêchera de diminuer le SMIC à 800 € pour un temps plein ? De même, cette incitation financière à la reprise d'un emploi quelle qu'en soit la qualité, risque de provoquer une généralisation du travail au noir (donc sans couverture sociale et sans cotisation pour la retraite). Enfin si le RSA ne permet pas d'accéder à un revenu décent, il ne sera pas non plus le moyen de recevoir une reconnaissance professionnelle, ni même d'entrevoir un avenir solide.

## PRÉCARISATION ACCRUE

Le "but recherché" de faire sortir les RMistes et les travailleurs « modestes » de la pauvreté ne sera pas atteint, compte tenu des revenus qui resteront bien en-dessous de ce qu'ils devraient être pour vivre décemment.

L'État, par la création du RSA, nous démontre que le revenu, seul, n'est plus suffisant pour permettre aux travailleurs (et souvent à leurs familles) de vivre dignement. Plutôt que d'imposer une augmentation des salaires, il obéit, comme ça a toujours été le cas, aux ordres du patronat.

Nous risquons dans les années à venir de voir exploser, grâce à ce dispositif, le nombre de travailleurs pauvres, et disparaître le SMIC. Ne

pouvant diminuer le salaire minimum horaire, l'État propose au patronat de réduire le temps de travail, donc le revenu global.

SMIC	RSA	RSA
Temps plein (35 heures)	Mi-temps (17,5 heures)	Quart-temps (8,75 heures)
1000 € net par mois	710 € net par mois (500 € de salaire + 210 € de RSA)	550 € net par mois (250 € de salaire + 305 € de RSA)

Évaluations réalisées par le simulateur de calcul du RSA disponible sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Mais ne nous y trompons pas. Un SMIC à temps plein ne permet déjà pas de vivre dignement !**

Une personne seule travaillant à temps plein et rémunérée au SMIC perçoit environ 1000 € net par mois. Avec le RSA, en travaillant à mi-temps, elle percevra un revenu global d'un peu plus de 700 €.

**TRAVAILLONS  
TOUS-TES, MOINS  
ET AUTREMENT !**

**UN CADEAU  
SUPPLÉMENTAIRE POUR LE  
PATRONNAT**

Finally le RSA est une aubaine pour le patronat qui se voit offrir des "petits boulots subventionnés". En effet les employeurs vont être encouragés à développer des postes à bas salaire et à temps partiel. Le tout dans un marché du travail nettement plus flexible. On peut déjà les entendre dire : "on ne peut pas vous proposer un temps complet, c'est la crise. Mais ne vous inquiétez pas, le RSA est là pour compléter vos revenus..."

Avec la sous-traitance au secteur privé (Adecco, ...) d'un grand nombre de demandeurs d'emploi (pour "soulager" Pôle-emploi), c'est l'afflux d'une main d'œuvre bon marché et docile, car précaire, pour les entreprises.



**Confédération  
Nationale du Travail**  
1 rue Broca 59000 LILLE  
[www.cnt-f.org/59-62](http://www.cnt-f.org/59-62)  
03 20 56 96 10

**MACHINE A EXCLURE,  
A CASSER, A FLIQUER !**

Loin d'être une solution, le RSA ne combat même pas l'exclusion, il l'institutionnalise.

Le RSA impose plus d'obligations que le RMI. En effet pour avoir droit au RSA, il faudra être inscrit à Pôle-Emploi et donc se plier aux mêmes règles que les chômeurs avec le risque de radiation des listes et donc d'une suspension des allocations.

Les personnes qui ne sont pas en capacité de reprendre un emploi (ne pouvant donc pas accepter une "offre d'emploi raisonnable"), ne seront donc pas concernées par le RSA.

S'ajoute à cela un système de flicage-fichage. Déjà, à sa mise en place, il était quasiment demandé de poursuivre ses parents en justice si ceux-ci n'aidaient pas financièrement les bénéficiaires. Récemment, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a été saisie pour vérifier la création d'un fichier conséquent consultable par un grand nombre d'intervenants dont ni la qualité ni la diversité, ni l'éventail des usages qu'ils pourraient en faire n'est connu !

Enfin, comme pour le RMI et la plupart des aides sociales, le RSA se base sur la "famille". Encore une fois, il est impossible d'être considéré comme un individu à part entière. Les documents présentant le RSA parlent de «nombre d'heures de travail dans le couple», ou bien de «revenu d'activité du couple», ceci sans se soucier de savoir qui travaille et combien de temps. Est-ce l'homme, la femme, ou les deux ? Combien de temps chacun, pour quel salaire ? Un salaire est bien versé à une personne nominativement, pourquoi pas le RSA ?

**CHOMEUR, POUR CONTINUER D'ETRE PAUVRE,  
VA FALLOIR TRAVAILLER !**